

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE PERSONALISÉE D'EXPLOITATION
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 mars à 14h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne 19600 NESPOULS - salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 12 mars 2024.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué

CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

Conseil Départemental de la Corrèze : Madame Pascale **BOISSIERAS**, Conseillère Départementale (Suppléante de M. COMBY)

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS ET EXCUSES :

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président,

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental, avec pouvoir donné à M. Julien **BOUNIE**,

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Françoise CAYRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2024-01 – Installation d'un membre du Conseil d'Administration suite à la désignation d'un nouveau membre élu de CAUVALDOR par le Comité Syndical

RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

Considérant que par courrier en date du 11 octobre 2023, la Préfecture du Lot a accepté la démission de la présidence de CAUVALDOR de M. Raphaël DAUBET,

Vu la délibération n°2023-139 du 25 octobre 2023 du conseil communautaire de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) visée au contrôle de légalité le 26 octobre 2023 portant élection de M. Proença à la présidence de CAUVALDOR;

Vu la délibération du 11 décembre 2023 du conseil communautaire de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) visée au contrôle de légalité le 18 décembre 2023 portant désignation des délégués au comité syndical de l'aéroport ;

Considérant qu'en vertu de l'article 5.1 et 5.2 de ses statuts, la régie personnalisée est administrée par un conseil d'administration composé de huit (8) membres, tous issus du Syndicat Mixte ;

Conformément aux dispositions prévues par l'article R.2221-2 et R2221-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres titulaires désignés par délibération du Comité Syndical en date du 19 décembre 2023, ont été convoqués le 12 décembre 2023 afin de procéder, après appel nominal, à l'installation des membres du nouveau Conseil d'Administration suite au poste vacant au sein des représentants du conseil d'administration de la régie :

- 1 représentant de la communauté de communes CAUVALDOR en qualité de membre suppléant :
Monsieur Christophe PROENCA

Je le déclare donc installé dans ses fonctions de membre suppléant.

Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes :	
Pour :	5
Contre :	0
Abstention :	0

Adopté à l'unanimité.



Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,

Enregistrée en Sous-Préfecture le26/03/2024.....

Publiée et notifiée le26/03/2024.....

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.